

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, le lundi 3 avril 2023 à 19h30, à laquelle assistaient le conseiller Mathieu Denis, le conseiller Jean-Michel Noël, la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé, le conseiller Réal Côté, le conseiller James Keays, le conseiller Ghislain Smith, formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Côté.

Étaient également présents, M. Sébastien Fournier, directeur général adjoint, M. Michel Cotton, directeur du Service des travaux publics, M. Dave Ste-Croix, directeur des Services administratifs, Mme Joëlle-Anne Côté, coordonnatrice aux communications et aux relations publiques, M. Jocelyn Villeneuve, directeur général et Mme Isabelle Vézina, greffière.

M. le Maire mentionne que les points inscrits à l'ordre du jour sont les suivants :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES**
- 4. RAPPORT DU MAIRE ET INFORMATION AU CONSEIL**
 - 4.1 rapport du maire**
 - 4.2 état des revenus et dépenses**
- 5. QUESTIONS DU PUBLIC**
 - question d'ordre général;
 - durée maximale: 20 minutes;
 - chaque intervenant doit s'identifier;
 - le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.
- 6. RAPPORT DES CONSEILLERS ET/OU QUESTIONS AUX OFFICIERS**
- 7. ACCEPTATION DES COMPTES**
 - 7.1 comptes du mois;
- 8. OUVERTURE, ÉTUDE ET/OU ACCEPTATION DES SOUMISSIONS**

- 8.1 ouverture de soumission - Fourniture de vêtements de travail
- 8.2 modification à la résolution 23-03-035 - Ouverture de soumission - Exploitation de l'usine d'épuration des eaux usées de Gaspé
- 8.3 Ouverture de soumissions – Services professionnels (ingénierie) – Projet de construction d'un nouveau complexe sportif à Gaspé
- 8.4 ouverture de soumission – Services professionnels (architecture) – Projet de construction d'un nouveau complexe sportif à Gaspé
- 8.5 services professionnels - Surveillance des travaux - Mise aux normes des surpresseurs boulevard Gaspé et rue Forest
- 8.6 travaux de mise aux normes des surpresseurs boulevard Gaspé et rue Forest

9. SERVICES MUNICIPAUX

9.1 Protection contre les incendies

9.2 Urbanisme, aménagement et environnement

9.3 Loisirs et culture

- 9.3.1 offre de services- Plan d'action et plan de communication des bibliothèques municipales-D'Aiguillons communication Inc.
- 9.3.2 subvention « Volet 2 » accordées aux organismes culturels et sportifs 2e session 2023

9.4 Travaux publics

- 9.4.1 paiement de factures diverses pour fabrication de buts de soccer extérieurs
- 9.4.2 mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium)

9.5 Services administratifs

- 9.5.1 budget révisé 2023 - Office municipal d'habitation de Gaspé et abrogation de la résolution 23-01-011

9.6 Services juridiques et greffe

- 9.6.1 commission municipale - Centre communautaire Griffon

9.7 Direction générale

- 9.7.1 paiement de facture - Égide Dupuis & Fils inc. - Achat d'électroménagers - Chalet des sports Placements Gaspé
- 9.7.2 dépôt du rapport sur la gestion contractuelle pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020

9.8 Ressources humaines

- 9.8.1 démission d'une pompière à temps partiel
- 9.8.2 poste journalier étudiant ou journalière étudiante pour participer au plan municipal d'emplois pour les jeunes des centres jeunesse du Québec

9.9 Projets majeurs

- 9.9.1 paiement de factures de plomberie bâtiment Robin – Projet de revitalisation récréotouristique à Rivière-au-Renard
- 9.9.2 paiement factures Hydro-Québec modification branchement électrique - Travaux de réfection des postes de pompage SP-8 et SP-12 à Gaspé

10. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

- 10.1 décrétant une dépense et un emprunt d'une somme de 1 574 708 \$ pour le remplacement et l'acquisition de véhicules incendie

11. AVIS DE MOTION

12. RAPPORT DES COMITÉS

- 12.1 comité consultatif d'urbanisme

13. AFFAIRES NOUVELLES

14. QUESTIONS DU PUBLIC

- questions doivent obligatoirement porter sur les matières indiquées à l'ordre du jour de la séance;
- durée maximale: 10 minutes;
- chaque intervenant doit s'identifier;
- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

15. FERMETURE DE LA SÉANCE

RÉS. 23-04-001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël,

ET résolu à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour décrit ci-dessus soit adopté.

RÉS. 23-04-002

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES

CONSIDÉRANT QUE des copies des procès-verbaux ont été remises à chaque membre du conseil municipal, à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les Cités et villes, et qu'en conséquence, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

IL est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE les procès-verbaux des séances du conseil municipal tenues les 6, 20 et 31 mars 2023, résolutions 23-03-001 à 23-03-059 inclusivement, soient adoptés tels que rédigés.

RAPPORT DU MAIRE

M. le Maire fait le point :

On est déjà en avril! En pleine saison des sucres! Avec le changement d'heure, on voit le soleil plus tard; ça fait du bien au moral!

Il y a eu un problème technique à la dernière séance, qui n'a finalement pas pu être diffusée, mais mon rapport de février figure au procès-verbal.

Mais avant d'aller plus loin, j'aimerais qu'on prenne un moment de silence en hommage aux victimes de la terrible tragédie d'Amqui, où l'un des nôtres, Simon-Guillaume Bourget, a malheureusement rendu l'âme. (SILENCE) Merci.

BILAN DES RENCONTRES

Ceci étant dit, comme d'habitude, j'y vais avec le bilan, en rafale, des rencontres et autres événements auxquels j'ai participé depuis mon dernier bilan, soit les 4 semaines du 6 mars au 3 avril inclusivement :
Si on inclut celle de ce soir, on a eu 4 séances du Conseil, mais j'en ai manqué une;
2 rencontres de travail de Destination Gaspé.

Pour la MRC

:

- 1 séance du Conseil des maires;

Sur la scène régionale, j'ai participé à :

- 1 bureau de suivi du chemin de fer avec le MTQ;
- 1 séance de travail du CA de la RÉGIM;
- 1 Comité exécutif de l'Alliance de l'Est en énergie renouvelables, où j'ai récemment été élu;
- 1 Table des préfets;

Du côté de l'UMQ, j'ai eu :

- 1 Comité exécutif;
- 1 Comité sur le transport aérien;
- 1 Caucus des Cités régionales à Granby, où j'ai été réélu à la trésorerie et comme délégué au CA de l'Union... donc je peux terminer mon mandat à la présidence en toute légitimité;
- J'ai participé virtuellement à une commission parlementaire fédérale sur la question du transport interurbain par autocar où, en plus de plaider sur ce dossier, j'ai aussi envoyé des flèches à Ottawa sur le transport aérien régional;
- J'ai aussi eu une rencontre à Montréal avec le ministre du Travail, Jean Boulet, où on a convenu de 2 gains procéduraux pour faciliter la vie des municipalités;
- Toujours à Montréal, j'ai aussi eu une bonne rencontre de travail avec la ministre de la Famille Suzanne Roy, à propos du déploiement des places en garderie suite à la nouvelle loi sur laquelle on avait travaillé très fort avec son prédécesseur Mathieu Lacombe;

- J'étais aussi présent au dépôt du budget à Québec, où on en enregistré que très peu de gains pour les municipalités, malheureusement. J'y reviendrai;
- J'ai par la suite eu un bon échange avec la ministre des Loisirs et du Sport, Isabelle Charest, à propos d'un futur PAFIRS... on a d'ailleurs convenu de se reparler cette semaine;
- À distance, j'ai participé à la 1re rencontre du Comité permanent du gouvernement sur le transport aérien régional, avec quelques dizaines de participants de tous les secteurs : aviation, aéroports, économique, touristique, municipal, gouvernemental, etc. On a fait un bilan peu reluisant de la mesure PAAR, soit les billets à 500\$. J'ai rappelé qu'on devait revoir le modèle en considérant qu'on parle ici d'un service essentiel en région, qu'on parle d'un transport collectif pour nous et pas d'une petite frivolité. Qu'on pouvait regarder vers des solutions long terme, mais qu'on devait aussi regarder pour des trucs à plus court terme, car la situation est intenable. On a besoin d'une desserte fiable, prévisible et à un coût digeste. On peut subventionner le billet, mais ça prend aussi du service. Je vous invite d'ailleurs à lire l'article de Julien Arsenault de La Presse et le reportage de JE à TVA sur le sujet;
- Par ailleurs, j'ai aussi participé au 3e Sommet sur la réconciliation entre les Premières Nations et les municipalités, et au 3e Grand cercle économique des Peuples autochtones à Gatineau.
 - J'étais des allocutions d'ouverture pour assurer la collaboration de l'UMQ dans cette grande démarche de réconciliation, comme facilitatrice auprès de ses membres;
 - J'étais aussi sur un panel avec le Chef Terry Shaw de la Première Nation Mi'gmaq de Gespeg, pour présenter nos bons coups des dernières années en termes de collaborations et pour prendre certains engagements pour l'avenir, notamment celui d'impliquer le plus en amont que possible nos amis de Gespeg sur des projets qui touchent le territoire que l'on partage, en plus de réunir périodiquement nos conseils respectifs pour évoluer ensemble sur nos enjeux communs.
- Par la suite, je me suis envolé pour l'Europe du Nord rejoindre la délégation menée par le maire de Québec, Bruno Marchand. Précisément à Copenhague au Danemark, Malmö en Suède et Helsinki en Finlande. Une mission extrêmement chargée dont j'ai fait rapport quotidien sur mes médias sociaux. Le maire de Laval, la mairesse de Granby et différents acteurs socioéconomiques étaient aussi de la partie.
 - On a entre autres abordé les thèmes de la mobilité durable, de l'aménagement du territoire, de l'architecture, de l'itinérance, du logement social, de l'économie circulaire et des énergies renouvelables. On a rencontré des mairies, l'Ambassadeur du Canada, la Déléguée générale du Québec, mais aussi des acteurs de terrain comme des gestionnaires de parcs immobiliers sociaux, des aménagistes et des architectes;
 - Bien que l'angle ait été surtout axé sur les grandes villes, on en retient des idées importables au Québec et dans nos régions, notamment quant à la gestion des eaux pluviales, à l'aménagement d'artères routières tenant compte des transports actifs, etc.;
 - Tant qu'à être au Danemark, le dimanche, je me suis permis de sortir de la mission officielle pour aller rencontrer la haute direction de LM WindPower au siège social de Kolding et à

Lunderskov, site des 1res activités de LM dans les années 1940;

- Visiter les bancs de tests, le centre technologique;
 - Rencontrer les gens en recherche et développement;
 - Visiter le centre d'interprétation où Gaspé occupe une place centrale dans l'échiquier. Très très intéressant;
 - Mais surtout, j'ai eu une excellente rencontre avec la haute direction, question de sécuriser l'avenir. De regarder les perspectives de développement de la filière et de notre usine;
 - Partager de l'information sur la croissance de la ville qui doit venir avec la croissance des activités de LM à Gaspé. J'ai été vraiment très bien reçu, avec le drapeau unifolié qui flottait devant l'usine pour souligner mon passage, mais aussi, ils me l'ont répété plusieurs fois, ils apprécient la collaboration entre les acteurs locaux, la Ville entre autres, et la direction de LM. Cette collaboration permet à LM de croître ici et sécurise les relations pour l'avenir. J'ai beaucoup apprécié le voir et l'entendre.
- Maintenant, si je poursuis mon bilan, dans les autres sphères politiques ou ministérielles, j'ai eu :
 - Une rencontre régionale avec la ministre des Affaires municipales Andrée Laforest à propos d'aménagement du territoire et d'infrastructures, à Grande-Rivière;
 - J'en ai profité pour visiter le chantier de la nouvelle caserne de pompiers de l'endroit avec les députés Ste-Croix et Blouin, en plus de luncher avec notre député pour échanger de quelques dossiers;
 - J'ai aussi échangé avec la mairesse d'Amqui à propos de la tragédie qui a eu lieu chez elle, et qui a entraîné dans son sillon la vie de l'un des nôtres, Simon Bourget, fils de mon ami Sylvio;
 - Puis j'ai aussi eu une rencontre avec le MTQ et les autorités de Havre-St-Pierre et Anticosti, à propos du projet de lien maritime entre nos ports respectifs.
 - Par ailleurs, j'ai dénombré 9 autres rencontres avec des organismes ou des entreprises, notamment le PDG du CISSS, l'organisme Demeure-Toi, le Berceau du Canada, les plaisanciers de L'Anse-au-Griffon, et je me suis permis d'arrêter voir en surprise notre historien Fabien Sinnett dans sa nouvelle demeure à Warwick;
 - Le tout, sans compter les nombreuses rencontres internes à la Ville, la MRC, la RÉGIM et à l'UMQ, ni les nombreuses discussions avec des élus municipaux de partout au Québec;
 - Côté événementiel :
 - J'ai officié, comme préfet, au lancement de la campagne de fierté territoriale de la MRC, avec les conseillers Noël, Keays, Côté et Smith;
 - Ainsi qu'à l'ouverture officielle de la Coupe Desjardins à Rivière-au-Renard, avec les conseillers Noël et Denis.
 - Finalement, côté médias, j'ai dénombré pas moins de 54 entrevues médias durant ces 4 semaines;
 - Voilà donc ce qui complète le bilan des activités à l'agenda.

BUDGET QUÉBEC

Mon bilan était un peu long, alors j'irai rondement avec les sujets de fond. De toute façon, il y a peu à ajouter.

D'abord, le budget Girard à Québec. Peut de choses dignes de mention pour nos municipalités et nos régions.

On parle surtout de reconductions de sommes ou de poursuite d'investissements dans les transports aérien et ferroviaire. Même chose en services de garde... quoi que la réforme législative, dans ce cas, se déploie très très bien.

En logement social et abordable, les sommes et les annonces manquent de mordant si on veut se sortir de la crise du logement qui sévit à la grandeur du Québec.

En infrastructures sportives, il y a une somme prévue au PQI. On y voit 300M\$ sur 10 ans. Mais il paraît que les 300M\$ seront investies beaucoup plus rapidement qu'indiqué au budget, et qu'on devrait voir apparaître un 1,2MM\$ supplémentaires sur 10 ans dans les budget 2024 ou 2025. C'est pas mal ce que m'a dit la ministre Charest et notre député également. Donc, sur le coup, à la lecture du budget, c'était décevant, mais en jasant, on peut se permettre de ravoir de l'espoir.

Enfin, en développement régional, il y a une avalanche de petites et moyennes mesures dont on ne connaît pas encore les modalités... On va suivre ça de près.

BUDGET FÉDÉRAL

Du côté fédéral, rien de guère plus reluisant. Nos demandes municipales en logement n'ont pas trouvé écho, pas plus qu'en transports collectifs ou aérien.

En fait, même si c'est carrément dans son champ de compétence, Ottawa ne se préoccupe aucunement de la desserte aérienne régionale qui es malade. Québec, au moins, essaie des choses, mais à Ottawa, c'est comme si le problème ne les regardait pas, alors que c'est carrément dans leur juridiction. Bref, rien au budget fédéral là-dessus.

Je m'arrête là pour les budgets... qui nous ont laissés sur notre appétit de part et d'autre de la rivière des Outaouais.

COMPLEXE SPORTIF DE GASPÉ – PHASE 1

Dans le dossier de la phase 1 du complexe sportif de Gaspé, donc pour le volet aréna, on avance. Ce soir, on accordera les contrats d'ingénierie et d'architecture pour réaliser les plans et devis. On est autour de 1,2M\$ qu'on y investit, pour le moment, sans subvention... mais avec espoir que le futur programme PAFIRS couvrira ces dépenses de manière rétroactive, ce qui s'est déjà vu dans le passé.

L'objectif est d'être le plus avancés que possible lorsque Québec ouvrira un programme. Car le temps presse. L'aréna est sur le respirateur artificiel et on est à la veille de manquer d'air dans la machine.

On va continuer d'avancer techniquement et politiquement sur le dossier. C'est une priorité majeure.

AUTRES INFRASTRUCTURES

Dans nos autres dossiers d'infrastructures aussi, ça progresse.

Rivière-au-Renard, Capitale des Pêches, les ingénieurs continuent de travailler. Il reste encore des vérifications à compléter avant d'amener le dossier au Conseil, mais à brûle-pourpoint, il y aura des changements au projet et ça demeure possible qu'on puisse aménager quelques infrastructures résilientes sur le banc, tout en maintenant l'intégralité du projet dans le secteur de la tour d'observation et le projet multimédias dans l'ancien Magasin Robin. Dossier à suivre dans le prochain mois, avant la reprise des travaux;

Le dossier du nouveau lien routier sera complété à la fin du printemps. Il reste principalement l'asphaltage à y compléter. C'est possible que dans les prochaines semaines, avant le dégel, on y fasse circuler une première cargaison de pales d'éoliennes si c'est requis... ce n'est pas encore certain mais pas impossible non plus;

On passe aussi un point majeur ce soir concernant la mise à niveau de 2 gros surpresseurs, sur la rue Forest et sur le boulevard de Gaspé, un investissement de plus de 2 millions\$ assumé par le programme de la TECQ;

Et finalement, côté logements et garderies, les dossiers cheminent très bien. Je vous en reparlerai à la prochaine séance;

FÉLICITATIONS

Avant de conclure, comme d'habitude, je veux adresser quelques mots de félicitations à nos gens qui font vibrer et rayonner notre beau coin de pays :

- D'abord, nos Corsaires de Forillon qui ont remporté les grands honneurs de la saison et des séries éliminatoires!
- Ensuite, à tous nos athlètes qui ont participé aux Finales des Jeux du Québec à Rivière-du-Loup, avec des mentions honorables à :
 - Logane Boulay du club de patinage artistique les Sylphides, porte-drapeau de l'Est-du-Québec, qui a aussi terminé 5e dans sa catégorie;
 - Le boxeur Marc-Alexandre Bouchard qui a décroché l'or chez les 55kg;
 - L'haltérophile Alexandra Boulay du Club Thor qui a terminé 4e dans sa catégorie;
- À la Coupe Desjardins, je souligne les champions en M11 double-lettres, notre équipe locale les Marins, et la mention de joueur du tournoi à Fabrice Cabot;
- Les sœurs Evelyne et Flavie Courtemanche du Club Budokan qui accèdent aux Championnats Canadiens de karaté, tout comme leurs comparses du Club Kumite Kan : Lycia Coulombe, Maïka Grenier, Nathan Richard et Félix Côté : 6 des nôtres aux Championnats canadiens, c'est un gros Wow!
- Soulignons aussi les belles performances des karatékas du Club Budokan à Coupe Marc-Hamon à Montréal, soit Louis Stienlet : Or en combat et en kata, Elisa Stienlet : Or en combat, Bastien Shaw-Sicart : Or en combat, Mia Brière-Fournier : Or en combat, Adèle Cappelman : Argent en combat et Louis-Philippe Spain : Bronze en kata;
- Les karatékas de Cloutier Karaté ne sont pas en reste avec les 1re place en kata et en combat pour Elya Stevens, et des 2e et 3e places pour Anaïs Dunn, Emy-Jade Bernatchez, Liam Plourde et Alicia Cloutier, le tout lors d'une compétition sur la Rive-Sud de Québec;

- Le Club alpin du Mont Bechervaise organisait aussi les finales régionales et nos athlètes ont remporté aussi plusieurs médailles : Émile Gauvin, Mathis Labrèche, Léo Dubé-Viel, Sarah Chevalier, Lianna Lepage, Tessa Lepage, Florence Labrèche, Elsa-Jeanne O’Leary, etc. Bravo aux athlètes et à l’organisation!
- Sur la scène culturelle, je souligne aussi les extraordinaires performances aux finales de Secondaire en Spectacles;
- Ainsi que la publication du premier bouquin de notre ami Raymond Tardif de Gaspé, dans le cadre de son projet RT21, sois un héros aujourd’hui.

CONCLUSION

Je conclus avec mes meilleurs vœux pour le mois d’avril. Profitez du long weekend de Pâques. On soulignera aussi à la fin-avril la Semaine du don d’organes et de tissus, quelque chose d’une grande signification pour ma famille.

Et finalement, je veux remercier encore toutes celles et ceux qui s’impliquent dans nos communautés et qui contribuent à faire rayonner Gaspé et la Gaspésie.

À toutes et à tous, faites attention à vous et aux gens autour de vous. Merci.

NOTE

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES

Des prévisions par sous-activités sont déposées au conseil.

À 19 h 50, la première période de questions est ouverte.

Intervenants

Objets

Réal Bonenfant:

C’est au sujet des feux d’artifices et des feux de grève. Son terrain se termine au bord de l’eau et à chaque soir ou peut-être 4 soirs par semaine durant l’été il y a des feux d’artifices près de sa maison et il a peur que le vent apporte des tisons et incendie des bâtiments situés tout près.

Rép : Les feux d’artifices vendus en vente libre sont permis mais les plus gros sont soumis à une autorisation et dans un tel cas, il faut appeler la SQ. Vous pouvez aussi en discuter avec votre conseiller qui pourra faire le lien avec son policier parrain à la SQ.

Jean-Yves Dupuis :

Dossier chaud, le site du MTQ qui va se libérer incessamment. Comment peut-on dire qu’il y aura de la mixité sur ce site alors que la consultation citoyenne n’est même pas encore enclenchée. Il faudrait lancer immédiatement la consultation avec une période où les gens et les organismes pourront présenter des mémoires.

Rép : Oui, ça sera fait au courant de l’année. On a eu des enjeux au

niveau des ressources humaines mais on vient d'engager une ressource et on va lancer la consultation.

James Keays: Effectivement, dans une publication on a parlé d'un modèle pour le logement. Une façon de faire des logements, c'est si la ville est propriétaire d'un terrain. Une chose est claire, il n'y a pas de construction sans consultation.

Mme Langlois :
de Saint-Maurice

Problème de chiens errants et quand on descend sur la rue d l'Anse, il y a un monsieur qui a 3 chiens qui n'ont pas de laisse ni de médailles et le propriétaire dit aux marcheurs d'aller marcher ailleurs s'ils ont peur de ses chiens. Elle a eu peur et appelé la police et n'a pas eu un bon accueil de la part de la SQ. Ils ont besoin d'aide pour ce problème.

Et son voisin qui fait des feux d'artifices beaucoup trop gros. Elle va au aussi au centre communautaire et en arrière le foin est très haut et à côté c'est un dépotoir de voiture, ce n'est vraiment pas beau à voir. Leur église entrepose des voitures et ce n'est pas normal, ils ont peur du feu dans l'église. Ils sont propriétaires depuis 4 ans à Saint-Maurice et depuis, ça ne s'améliore pas. C'est de moins en moins beau.

Rép : Mme la greffière prend des notes et si vous nous donnez le nom du propriétaire, nous pourrons lui envoyer une lettre. Même chose pour le dépotoir de voitures, ça nous prend le nom du propriétaire du terrain pour qu'on lui envoie des lettres. Le bout qui est sur nos épaules on va vous aider, pour l'autre bout vous aiguiller vers les bonnes personnes.

Carole Saucier :

Transport aérien. Plusieurs acteurs avaient parlé de la possibilité de la coopérative TREQ pouvant être un autre acteur dans ce secteur. Est-ce que dans cette révision du modèle d'affaires, une coopérative TREQ pourrait être une solution?

Rép : On n'a jamais dit non mais du côté du gouvernement, le non est plus senti que notre côté. Nous sommes plusieurs acteurs autour de la table. On va travailler fort pour trouver un nouveau modèle

d'affaires. Le problème de fond, c'est que les acteurs actuels ne font pas leur travail, soit par manque de moyens, de ressources ou autre...

Jean-Claude Plourde : Services professionnels pour le futur aréna. Fait allusion au communiqué de presse en octobre pour l'annonce (règlement d'emprunt, subvention.). Comment on évalue notre investissement de 2.2M en services professionnels dans la perspective où les subventions ne sont pas certaines. Est-ce que le projet a été revu? Aviez-vous évalué la possibilité de réfection de l'aréna actuelle? Est-ce que les professionnels vont refaire une consultation?

Rép : Finalement les services professionnels sont à environ 1.3 millions donc moins élevés que l'estimé du règlement d'emprunt, ce qui est une bonne nouvelle en soi.

Oui, une étude avait été faite à la fin des années 2000 et on arrivait approximativement aux mêmes coûts pour une nouvelle aréna comparativement à une réfection de l'aréna actuelle.

On va procéder par phases, soit la phase 1, aréna et dans une phase 2, un complexe sportif pour faciliter l'octroi d'une subvention car on s'est fait dire qu'au départ on était gourmand. Donc, on va y aller de cette façon.

Une consultation sera faite auprès des clubs utilisateurs mais on se pose la question si ça vaut la peine d'ouvrir la consultation de façon plus large.

RAPPORT DES CONSEILLERS ET/OU QUESTIONS AUX OFFICIERS

Le conseiller Mathieu Denis :

- Énumère ses activités du mois de mars;
- Merci aux bénévoles qui ont entretenu les patinoires extérieures;
- Félicite les athlètes de la Coupe Desjardins et des Jeux du Québec.

Le conseiller Jean-Michel Noël :

- Énumère ses activités du mois de mars;
- 24 contacts téléphoniques et courriels avec des citoyens;
- Félicitations aux Corsaires, clubs des Royaux, Marc-Alexandre Bouchard, comité de la Coupe Desjardins, groupe d'étudiants de la

polyvalente Antoine-Roy qui a obtenu la 2^e place à secondaire en spectacle.

La conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé :

- Énumère ses activités du mois de mars;
- Démarche auprès de la ZEC pour nommer une fosse en l'honneur d'Ann Smith.

Le conseiller Réal Côté :

- Énumère ses activités du mois de mars;
- Félicite tous nos jeunes qui excellent en sport!
- Souhaite de Joyeuses Pâques à tous.

Le conseiller James Keays :

- Énumère ses activités du mois de mars;
- Remercie l'équipe de Télé-Gaspé pour la diffusion de nos séances;
- Salue toute l'équipe de la boucherie Faite à l'Os! et leur souhaite le plus grand des succès.
- Les vitrines de la rue de la Reine sont mises en valeur par l'artiste Isabelle Turbide;
- Souligne le 30^e anniversaire du CRRl.
- Bon congé Pascal.

Le conseiller Ghislain Smith :

En plus des rencontres régulières du Conseil municipal, voici les rencontres ou activités auxquels j'ai participé :

Le 8 mars, j'ai participé à une rencontre du Conseil de la M.R.C;
Le 9 mars, j'ai rendu visite au nouveau directeur du centre communautaire Douglas Tam Desgroseillers en compagnie de la directrice des Loisirs;
Vendredi le 10 mars, j'ai rencontré à l'Hôtel de Ville une représentante du comité de Fort Haldimand qui est venue partager avec moi leurs futurs projets et leurs attentes;
Le 25 mars, j'ai assisté en compagnie de quelques-uns de mes collègues au souper interculturel;
Le 29 mars, j'ai participé à une réunion du C.C.U;
Le 30 mars, j'ai assisté au lancement de la campagne de fierté Ma Côte de Gaspé de la M.R.C;
Le 31 mars, j'ai participé à un C.A de Destination Gaspé et à une séance spéciale du Conseil.

En terminant, J'aimerais remercier l'ensemble des bénévoles de nos comités des patinoires du quartier et les responsables du club de ski de fond les Éclairs pour avoir permis aux citoyens de s'amuser durant la saison froide.

Je souhaite de très Joyeuses Pâques à vous toutes et tous.

RÉS. 23-04-003

ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS

CONSIDÉRANT les dépenses reliées aux activités financières au montant de 1 827 385.40 \$ dont :

- Activités financières régulières : 1 827 385.40 \$

CONSIDÉRANT les dépenses reliées aux activités d'investissement au montant de 464 927.80 \$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Denis,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil autorise le paiement des dépenses reliées aux activités financières non autrement autorisées au montant de 73 329.73 \$.

QUE le conseil prenne connaissance des dépenses engagées en vertu du règlement 1224-13 (délégation de pouvoir) :

- Activités financières : 1 754 055.67 \$
- Activités d'investissement : 464 927.80 \$

RÉS. 23-04-004

OUVERTURE DE SOUMISSION – FOURNITURE DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL

CONSIDÉRANT QUE les employés cols bleus sont régulièrement à travailler dans des conditions difficiles mettant à l'épreuve leurs vêtements;

CONSIDÉRANT QUE le matériel fournit par la Ville de Gaspé n'est pas toujours adéquat, étant trop chaud ou limitant les mouvements;

CONSIDÉRANT QUE les employés cols bleus doivent avoir des vêtements normés de l'ACNOR Z96-15;

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de prix a été faite auprès de deux (2) fournisseurs soit Promo AD et Sécurité Médic Enr.;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu deux (2) soumissions :

Promo AD

- T-Shirt 32,95 \$/l'unité.

Sécurité Médic Enr.

- Chandail 28,95 \$/l'unité;
- T-Shirt 15,95 \$/l'unité;
- Broderie 2,65 \$/l'unité;
- Pantalon 26,95 \$/l'unité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le mandat de fourniture de vêtement de travail à Sécurité Médic Enr.

QUE le conseil municipal autorise monsieur Michel Cotton, directeur du Service des travaux publics à procéder à l'achat de vêtements de travail, pour les employés cols bleus, jusqu'à concurrence de 15 500 \$.

QUE la dépense soit affectée au poste budgétaire 02-320-00-650.

RÉS. 23-04-005

**MODIFICATION À LA RÉOLUTION 23-03-035 -
OUVERTURE DE SOUMISSION -
EXPLOITATION DE L'USINE D'ÉPURATION
DES EAUX USÉES DE GASPÉ**

CONSIDÉRANT QU'il y a une erreur de rédaction dans le montant du dernier considérant et de la première recommandation de la résolution 23-03-035;

CONSIDÉRANT QUE le dernier considérant devrait se lire comme suit :

« CONSIDÉRANT QU'après négociation avec NORDIKEAU Inc., cette dernière a accepté de réduire son prix de soumission à 278 940 \$ plus les taxes applicables pour la première année »;

CONSIDÉRANT QUE la première recommandation devrait se lire comme suit :

« QUE le conseil municipal accorde le mandat d'exploitation de l'usine d'épuration des eaux usées de Gaspé à NORDIKEAU Inc. pour les sept (7) prochaines années (2023-2024 à 2029-2030), pour un montant de 278 940 \$ plus les taxes applicables pour la 1^{ère} année et indexé selon l'indice de prix à la consommation de Statistiques Canada à la date de renouvellement du mandat et ce, pour les six (6) années suivantes »

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le dernier considérant de la résolution 23-03-035 soit remplacé afin de se lire comme suit :

« CONSIDÉRANT QU'après négociation avec NORDIKEAU Inc., cette dernière a accepté de réduire son prix de soumission à 278 940 \$ plus les taxes applicables pour la première année »;

QUE la première recommandation de la résolution 23-03-035 soit remplacée afin de se lire comme suit :

« QUE le conseil municipal accorde le mandat d'exploitation de l'usine d'épuration des eaux usées de Gaspé à NORDIKEAU Inc. pour les sept (7) prochaines années (2023-2024 à 2029-2030), pour un montant de 278 940 \$ plus les taxes applicables pour la 1^{ère} année et indexé selon l'indice de prix à la consommation de Statistiques Canada à la date de renouvellement du mandat et ce, pour les six (6) années suivantes. »

RÉS. 23-04-006

OUVERTURE DE SOUMISSIONS –
SERVICES PROFESSIONNELS (INGÉNIERIE) –
PROJET DE CONSTRUCTION
D'UN NOUVEAU COMPLEXE SPORTIF À GASPÉ

CONSIDÉRANT le projet de construction d'un nouveau complexe sportif à Gaspé;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de mandater une firme en ingénierie pour mener à bien les travaux;

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres public sur SEAO pour les services professionnels en ingénierie, nous avons reçu cinq (5) soumissions et le résultat de l'évaluation qualitative a établi un pointage intérimaire comme suit :

- Arpo/BPA/BDCO 81/100;
- CBTEC inc. 75/100;
- LGT (en collaboration avec Kwatroe inc.) 72/100;
- Tetra Tech QI inc. 90/100;
- WSP 87/100;

CONSIDÉRANT QU'après ouverture de l'offre quantitative, le pointage final s'établit comme suit, après application de la formule :

- Arpo/BPA/BDCO 1.3721;
- CBTEC inc. 1.7217;
- LGT (en collaboration avec Kwatroe inc.) 1.4051;
- Tetra Tech QI inc. 2.6055;
- WSP 1.7207;

CONSIDÉRANT QUE le mandat est octroyé à la firme ayant le pointage final le plus élevé conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal octroie le mandat de services professionnels en ingénierie pour le projet de construction d'un nouveau complexe sportif à Gaspé à Tetra Tech QI Inc. au montant de 537 330.00 \$, plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au règlement 1488-22.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RÉS. 23-04-007

OUVERTURE DE SOUMISSION –
SERVICES PROFESSIONNELS (ARCHITECTURE) –
PROJET DE CONSTRUCTION
D'UN NOUVEAU COMPLEXE SPORTIF À GASPÉ

CONSIDÉRANT le projet de construction d'un nouveau complexe sportif à Gaspé;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de mandater une firme en architecture pour mener à bien les travaux;

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres public sur SEAO pour les services professionnels en architecture, nous avons reçu une (1) seule soumission et le résultat de l'évaluation qualitative a établi un pointage intérimaire comme suit :

- ABCP architecture 85/100;

CONSIDÉRANT QU'après ouverture de l'offre quantitative, le pointage final s'établit comme suit, après application de la formule :

- ABCP architecture 2.079;

CONSIDÉRANT QUE le mandat est octroyé à la firme ayant le pointage final le plus élevé conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal octroie le mandat de services professionnels en architecture pour le projet de construction d'un nouveau complexe sportif à Gaspé à ABCP architecture au montant de 649 200.00 \$, plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au règlement 1488-22.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RÉS. 23-04-008

**SERVICES PROFESSIONNELS –
SURVEILLANCE DES TRAVAUX –
MISE AUX NORMES DES SURPRESSEURS
BOULEVARD GASPÉ ET RUE FOREST**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé doit effectuer des travaux mise aux normes des surpresseurs sur le boulevard Gaspé et la rue Forest à Gaspé;

CONSIDÉRANT QU'il était requis de mandater une firme pour faire la surveillance de ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE par suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de sept (7) soumissionnaires (Cima +, SNC Lavalin, Tetra Tech QI inc., ARPO Groupe conseil, Stantec, Kwatro consultant inc., Norda Stelo), une (1) proposition nous a été soumise, et le prix est le suivant :

- Tetra Tech QI inc.: 96 476.00 \$, plus les taxes applicables

CONSIDÉRANT QUE le mandat est octroyé à la firme ayant le prix le plus bas conforme et que ce prix respecte l'estimation des couts;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le mandat pour la surveillance des travaux de mise aux normes des surpresseurs sur le boulevard Gaspé et la rue Forest soit accordé à Tetra Tech QI inc. pour un montant de 96 476.00 \$, plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1423-20.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

À 20 h 37, le conseiller Jean-Michel Noël quitte la séance.

RÉS. 23-04-009

**TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DES SURPRESSEURS
BOULEVARD GASPÉ ET RUE FOREST**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé désire effectuer des travaux de mise aux normes des surpresseurs du boulevard Gaspé et de la rue Forest;

CONSIDÉRANT QU'il était requis de mandater une compagnie pour effectuer les travaux;

CONSIDÉRANT QUE par suite d'un appel d'offres public sur SEAO pour les travaux de mise aux normes des surpresseurs du boulevard Gaspé et de la rue Forest, nous avons reçu une (1) soumission;

CONSIDÉRANT QU'après l'ouverture de l'offre, le prix soumissionné s'établit comme suit:

- 9001-8839 Québec inc. 2 313 076.00 \$, plus les taxes applicables

CONSIDÉRANT QUE les travaux de mise aux normes des surpresseurs du boulevard Gaspé et de la rue Forest sont octroyés à l'entreprise ayant le prix le plus bas;

CONSIDÉRANT QUE par suite de l'analyse de la soumission elle est jugée conforme par l'ingénieur concepteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu, le conseiller Jean-Michel Noël s'étant retiré des discussions et n'ayant pas voté,

QUE le mandat pour les travaux de mise aux normes des surpresseurs du boulevard Gaspé et de la rue Forest soit accordé à 9001-8839 Québec inc. pour un montant de 2 313 076.00 \$, plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1423-20.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

À 20 h 38, le conseiller Jean-Michel Noël revient à la séance.

RÉS. 23-04-010

**OFFRE DE SERVICES-
PLAN D'ACTION ET PLAN DE COMMUNICATION
DES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES-
D'AIGUILLONS COMMUNICATION INC.**

CONSIDÉRANT QUE suite au diagnostic des bibliothèques 2021-2022, l'équipe des loisirs et de la culture souhaite se doter d'un plan d'action et d'un plan de communication permettant de mettre en œuvre les recommandations faites dans le diagnostic;

CONSIDÉRANT QUE le mandat sera fait à partir des recommandations inscrites dans le diagnostic;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action et le plan de communication des bibliothèques municipales est en lien avec l'objectif 7 (améliorer la polyvalence des infrastructures destinées aux familles et aux personnes âgées) de la Politique municipale des familles et des personnes âgées;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation d'un plan d'action pour les bibliothèques municipales est une action de réalisation du plan de l'Entente de développement culturel;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action se veut un outil de travail concret pour l'équipe des loisirs et de la culture;

CONSIDÉRANT QUE le plan de communication a pour objectif de définir l'image de marque, de développer une stratégie de communication et de faire des recommandations pour la communication interne et externe;

CONSIDÉRANT QUE le service des loisirs et de la culture a reçu une offre de service de D'Aiguillon Communication Inc et que le mandat est de 7 500.00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte l'offre de service de D'Aiguillon Communication Inc. au montant de 7 500.00 \$ plus les taxes applicables pour la réalisation d'un plan d'action et d'un plan de communication des bibliothèques municipales de la Ville de Gaspé.

QUE la dépense soit imputée au code budgétaire 02-702-51-970 représentant l'Entente de développement culturel 2021-2023.

RÉS. 23-04-011

**SUBVENTION « VOLET 2 » ACCORDÉES AUX ORGANISMES
CULTURELS ET SPORTIFS 2E SESSION 2023**

CONSIDÉRANT QUE la direction des loisirs et de la culture offre trois fois par année des programmes d'aide financière aux organismes reconnus par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les demandes ont été évaluées en tenant compte des critères de sélection;

CONSIDÉRANT QUE la direction des loisirs et de la culture recommande l'octroi des subventions présentées en annexe;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal désirent approuver les montants octroyés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Denis,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte les recommandations de la direction des loisirs et de la culture en ce qui concerne l'octroi de subvention aux organismes culturels et sportifs pour la 2e session 2023.

Pour avoir droit à ces subventions, les activités devront se réaliser entre le 1er mai et le 30 août 2023 et l'organisme devra produire un rapport d'évaluation après la tenue de son activités.

QUE la direction des loisirs et de la culture soit autorisée à informer les organismes demandeurs et à procéder au versement des sommes allouées en tenant compte des directives établies.

QUE les sommes allouées soient affectées aux postes budgétaires : 02-701-91-999 (sport et plein air) et 02-702-95-999 (culturel).

RÉS. 23-04-012

PAIEMENT DE FACTURES DIVERSES POUR LA FABRICATION DE BUTS DE SOCCER EXTÉRIEURS

CONSIDÉRANT QUE certains buts de soccer sur les terrains sportifs de la Ville sont désuets et ont besoin d'être remplacés;

CONSIDÉRANT QU'il était moins dispendieux de fabriquer les buts en régie;

CONSIDÉRANT l'obtention d'une aide financière provenant du fond de soutien aux municipalités - Volet 2 de la MRC Côte-de-Gaspé couvrant 50 % des coûts admissibles;

CONSIDÉRANT les factures suivantes :

- Filet sports Gaspésien
#060792 au montant de 1 069 \$ plus les taxes applicables;
#061247 au montant de 620 \$ plus les taxes applicables;
- Acier Leroux
#88253136 au montant de 215 \$ plus les taxes applicables;
#88253009 au montant de 6 192,52 \$ plus les taxes applicables;
#88254235 au montant de 3 837,32 \$ plus les taxes applicables;
#88253607, en partie, soit un montant de 621,36 \$ plus les taxes applicables.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le paiement des factures suivantes, #060792 et #061247, à Filets sports Gaspésien pour un total de 1 689 \$ plus les taxes applicables et les factures suivantes, #88253136, #88253009, #88254235 et #88253607, à Acier Leroux pour un total de 10 866.20 \$ plus les taxes applicables pour un grand total de 12 555.20 \$ plus les taxes applicables.

QUE le tout soit affecté à une aide financière de la MRC Côte-de-Gaspé représentant 50 % du montant admissible soit 6 277.60 \$ et le solde restant de 6 277.60 \$ plus les taxes applicables soit affecté au fond de roulement 5 ans.

RÉS. 23-04-013

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES (CHLORURE DE SODIUM)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et

au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au Règlement de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long.

QUE la Ville de Gaspé confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Ville de Gaspé, pour la saison 2023-2024.

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Gaspé s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant le formulaire d'adhésion à la date fixée.

QUE la Ville de Gaspé confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats.

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Gaspé s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé.

QUE la Ville de Gaspé reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes. Pour la saison 2023-2024, ce pourcentage est fixé à 1 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2 % pour les non-membres de l'UMQ.

QU'UN exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

RÉS. 23-04-014

BUDGET RÉVISÉ 2023 -
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE GASPÉ
ET ABROGATION DE LA RÉOLUTION 23-01-011

CONSIDÉRANT la résolution 23-01-011 approuvant les prévisions budgétaires 2023 de l'Office municipal d'habitation de Gaspé au montant de 1 687 591 \$

CONSIDÉRANT le budget révisé reçu en date du 24 février 2023;

CONSIDÉRANT QUE le budget total de l'Office municipal d'habitation de Gaspé pour l'année 2023, en date du 24 février 2023, prévoit un déficit d'opération de 2 015 783 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé s'est engagée à combler le déficit annuel de certains projets dans une proportion de 10 % par une somme équivalente à 123 414 \$;

Projet #		
01063	York	0 \$
01064	Cap-des-Rosiers	0 \$
01065	Rivière-au-Renard	0 \$
01159	York et Rivière-au-Renard	81 386 \$
01835	Villa du Bassin	6 279 \$
02004	Résidence St-Martin	3 914 \$
02797	Douglastown	6 892 \$
03117	Anse-au-Griffon	10 500 \$
02653	St-Maurice	10 759 \$
03324	Cap-aux-Os	3 684 \$
		123 414 \$

CONSIDÉRANT la participation de la municipalité au financement du supplément au loyer en complément de ce budget;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'approuver le budget 2023 de l'OMHG soumis par la Société d'Habitation du Québec en date du 24 février 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la municipalité approuve les prévisions budgétaires 2023 de l'Office municipal d'habitation au montant de 2 015 783 \$.

QUE la participation de la municipalité au montant de 123 414 \$ soit imputée au code budgétaire 02-370-00-962.

QUE la résolution 23-01-011 soit abrogée.

RÉS. 23-04-015

**COMMISSION MUNICIPALE –
CENTRE COMMUNAUTAIRE GRIFFON**

CONSIDÉRANT QUE le Centre communautaire Griffon a adressé une demande à la Commission municipale du Québec pour obtenir une exemption de toute taxe foncière pour l'immeuble situé au 538, boulevard du Griffon à Gaspé;

CONSIDÉRANT QU'avant d'accorder une reconnaissance, la Commission doit consulter la municipalité concernée pour connaître son opinion à l'égard de cette demande de reconnaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé se prononce en faveur de l'exemption demandée.

QUE la Commission municipale du Québec soit informée que la Ville de Gaspé ne souhaite pas être présente advenant la tenue d'une audience.

RÉS. 23-04-016

PAIEMENT DE FACTURE –
ÉGIDE DUPUIS & FILS INC. –
ACHAT D'ÉLECTROMÉNAGERS –
CHALET DES SPORTS PLACEMENTS GASPÉ

CONSIDÉRANT la construction d'un nouveau chalet des sports dans le secteur des Placements Gaspé;

CONSIDÉRANT la nécessité d'acquérir des électroménagers (four micro-ondes, réfrigérateur et cuisinière) afin d'offrir certains services aux utilisateurs;

CONSIDÉRANT la facture # 1-3923364 d'Égide Dupuis et Fils inc. au montant de 1 963.19 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture # 1-3923364 de l'entreprise Égide Dupuis et Fils inc. au montant de 1 963.19 \$, plus les taxes applicables pour l'acquisition d'électroménagers pour le nouveau chalet des sports dans le secteur des Placements Gaspé.

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1394-19.

RÉS. 23-04-017

DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE
POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2020

CONSIDÉRANT l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes qui stipule qu'une fois l'an, la municipalité doit déposer, lors d'une séance du conseil, un rapport concernant l'application du règlement de gestion contractuelle en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé accepte le rapport annuel sur l'application de la Politique de gestion contractuelle adoptée le 20 décembre 2010, et réputée, depuis le 1^{er} janvier 2018 Règlement sur la gestion contractuelle en vertu de l'article 278 de la "*Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*", pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

RÉS. 23-04-018

DÉMISSION D'UNE POMPIÈRE À TEMPS PARTIEL

CONSIDÉRANT la lettre que vous avons fait parvenir le 21 mars 2023 à madame Sonia Deshaies-Apinis à l'effet qu'elle n'était pas active et pour savoir si elle désirait demeurer pompière et la réponse qu'elle nous a fait parvenir à l'effet qu'elle démissionnait;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal mette fin au lien d'emploi de madame Sonia Deshaies-Apinis, pompière à temps partiel pour le Service de protection contre les incendies de la Ville de Gaspé et que le conseil municipal en profite pour la remercier pour les services offerts à la population de la Ville.

QUE le conseil municipal l'avise que l'équipement qui lui a été prêté doit être retourné le plus rapidement possible si ce n'est pas déjà fait.

RÉS. 23-04-019

**POSTE JOURNALIER ÉTUDIANT OU
JOURNALIÈRE ÉTUDIANTE POUR PARTICIPER
AU PLAN MUNICIPAL D'EMPLOIS POUR LES JEUNES
DES CENTRES JEUNESSE DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT le désir de la Ville de Gaspé de participer au Plan municipal d'emplois pour les jeunes des centres jeunesse du Québec pour l'été 2023;

CONSIDÉRANT QUE nous avons prévu un montant au budget 2023 équivalent à un poste de journalier étudiant ou journalière étudiante réservé à cette clientèle afin de répondre aux besoins multiples au niveau des Travaux publics pendant la saison estivale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise la direction des Ressources humaines à présenter une demande à l'UMQ pour s'inscrire au Plan municipal d'emplois pour les jeunes des centres jeunesse du Québec pour l'été 2023.

QUE le conseil municipal autorise la création d'un poste de journalier étudiant ou journalière étudiante pour la période du 26 juin 2023 au 18 août 2023 pour une durée de 40 heures par semaine au taux horaire prévu à l'annexe des salaires des employés étudiants jointe à la présente.

QUE la direction des Ressources humaines soit autorisée à faire les démarches auprès du Centre Jeunesse de la Gaspésie et des Îles afin de combler ce poste.

RÉS. 23-04-020

**PAIEMENT DE FACTURES DE PLOMBERIE BÂTIMENT ROBIN –
PROJET DE REVITALISATION RÉCRÉOTOURISTIQUE
À RIVIÈRE-AU-RENARD**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a acheté un bâtiment situé au 51, rue du Banc;

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un bris à la plomberie du bâtiment cette dernière a dû être en grande partie refaite;

CONSIDÉRANT QUE nous avons mandaté Le Groupe Ohmega inc. pour effectuer ces travaux et qu'ils nous ont soumis des factures pour un montant total de 7 821.90 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil autorise le paiement des factures pour refaire la plomberie au 51, rue du Banc à Le Groupe Ohmega inc. au montant maximum de 7 821.90 \$, plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au règlement 1473-22.

RÉS. 23-04-021

**PAIEMENT FACTURES HYDRO-QUÉBEC
MODIFICATION BRANCHEMENT ÉLECTRIQUE –
TRAVAUX DE RÉFECTION
DES POSTES DE POMPAGE SP-8 ET SP-12 À GASPÉ**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé effectue des travaux de réfection des postes de pompage SP-8 et SP-12 à Gaspé;

CONSIDÉRANT QU'il était requis de modifier les entrées électriques aux réseaux souterrains à l'endroit des postes de pompage SP-8 et SP-12 et qu'une demande de travaux a été faite à Hydro-Québec pour mener à bien ces travaux;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec nous a transmis les factures pour ces travaux au montant total de 4 659.86 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil autorise le paiement des factures d'Hydro-Québec pour la modification des entrées électrique aux postes de pompages SP-8 et SP-12 au montant de 4 659.86 \$, plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1423-20.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RÉS. 23-04-022

ADOPTION DU RÈGLEMENT 1509-23

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de l'adoption du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 20 mars 2023;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement 1509-23 a été déposé lors de la même séance et qu'aucun changement n'a été apporté à ce projet;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement est de procéder au remplacement de véhicules incendie qui ont atteint leur fin de vie utile et aussi d'en acquérir de nouveaux pour améliorer nos opérations lors des

interventions. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 491 242.94 \$ sur une période de 15 ans et une somme de 83 465.06 \$ sur une période de 7 ans;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil préalablement à son adoption;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le règlement portant le numéro 1509-23, décrétant une dépense et un emprunt d'une somme de 1 574 708 \$ pour le remplacement et l'acquisition de véhicules incendie, soit adopté.

RÉS. 23-04-023

ACCEPTATION PROCÈS-VERBAL
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
RÉUNION DU 29 MARS 2023

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a accepté ce jour les recommandations incluses au procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 29 mars 2023;

IL est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 29 mars 2023, soit accepté avec ses recommandations.

À 20 h 52, la deuxième période de questions est ouverte.

Intervenants

Objets

Jean-Yves Dupuis:

Les camions incendie désuets, est-ce qu'ils seront mis en vente et si oui, où iront les revenus?

Rép: Oui, ils seront vendus et le prix de vente mis au fond de roulement ou imputé au règlement d'emprunt si la valeur est bonne.

RÉS. 23-04-024

FERMETURE DE LA SÉANCE

À 20 h 54 aucune question n'étant posée, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la séance soit fermée.

Daniel Côté, maire

Isabelle Vézina, greffière

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 17 avril 2023 à 19h30, à laquelle assistaient le conseiller Mathieu Denis, la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé, le conseiller Réal Côté, le conseiller James Keays, le conseiller Ghislain Smith, formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Côté.

Étaient également présents, Messieurs Sébastien Fournier, directeur général adjoint, Michel Cotton, directeur du Service des travaux publics, Dave Ste-Croix, directeur des Services administratifs et madame Joëlle-Anne Côté, coordonnatrice aux communications et aux relations publiques, M. Jocelyn Villeneuve, directeur général et Mme Isabelle Vézina, greffière.

M. le Maire mentionne que les points inscrits à l'ordre du jour sont les suivants :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. QUESTIONS DU PUBLIC**
 - question d'ordre général;
 - durée maximale : 20 minutes;
 - chaque intervenant doit s'identifier;
 - le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.
- 4. OUVERTURE, ÉTUDE ET/OU ACCEPTATION DES SOUMISSIONS**
 - 4.1 demande de prix - Fourniture d'un Robinair 34288ni
 - 4.2 ouverture de soumission - Fourniture de matériel de télémétrie
- 5. SERVICES MUNICIPAUX**
 - 5.1 Protection contre les incendies**
 - 5.2 Urbanisme, aménagement et environnement**
 - 5.2.1 nomination de 3 membres et d'un substitut au comité de démolition
 - 5.3 Loisirs et culture**
 - 5.3.1 proposition de services - Plantation pour les fleurs secteurs du centre-ville de Gaspé et de Rivière-au-Renard
 - 5.3.2 proposition de services - Décorations pour la saison estivale - Gaspé et Rivière-au-Renard
 - 5.4 Travaux publics**
 - 5.4.1 paiement de facture - Travaux supplémentaires à la révision du manuel d'exploitation de l'usine d'épuration des eaux usées de Gaspé

5.5 Services administratifs et aéroport

- 5.5.1 adoption des états financiers de l'Office municipal d'habitation de Gaspé au 31 décembre 2021
- 5.5.2 aide financière - Club nautique Forillon inc. de Rivière-au-Renard
- 5.5.3 ouverture de soumissions - Fourniture d'un tracteur neuf
- 5.5.4 comptes du mois;

5.6 Services juridiques et Greffe

- 5.6.1 modification à la résolution 23-03-034 - Ouverture de soumissions - Déneigement des voies publiques et infrastructures municipales 2023-2028 - Secteur Nord
- 5.6.2 dépôt certificat - Tenue de registre règlement 1509-23 décrétant une dépense et un emprunt d'une somme de 1 574 708 \$ pour le remplacement et l'acquisition de véhicules incendie
- 5.6.3 commission municipale - Nation Micmac de Gespeg
- 5.6.4 acquisition - Lot 2 734 251, cadastre du Québec - Rue Samuel
- 5.6.5 acceptation d'un projet d'amendement au règlement 1170-12 et date de l'assemblée de consultation (premier projet 1170-12-07)
- 5.6.6 acceptation d'un projet d'amendement au règlement zonage et date de l'assemblée de consultation (premier projet 1156-11-63)
- 5.6.7 demande de décret d'autorisation - Modification à l'entente intergouvernementale - Accord de contribution - Patrimoine Canadien - Fonds du Canada pour les espaces culturels - Rénovation du système de ventilation de la salle de spectacle de Gaspé

5.7 Direction générale

- 5.7.1 modification de la résolution 23-04-012 - Paiement de factures diverses pour la fabrication de buts de soccer extérieurs
- 5.7.2 modification de la résolution 22-05-037 - Ouverture de soumission - Construction d'un chalet des sports - Placements Wakeham
- 5.7.3 licence d'utilisation d'une oeuvre - Rezolution Productions inc.
- 5.7.4 convention d'aide financière entre le Fonds d'action Québécois pour le développement durable (FAQDD) et la Ville de Gaspé

- 5.7.5 offre de service - Analyse de sécurité pour le passage à niveau sur la rue du Quai - Lien routier
- 5.7.6 aide financière annuelle - Centre communautaire Griffon
- 5.7.7 demande de révision des programmes d'aide financière du ministère des Affaires municipales, et de l'Habitation (MAMH) et du ministère des Transports et de la Mobilité Durable (MTMD) du Québec – Appui

5.8 Ressources humaines

- 5.8.1 remplacement temporaire comme chef de caserne à Douglastown
- 5.8.2 embauche de pompiers à temps partiel
- 5.8.3 honoraires professionnels Cain Lamarre S.E.N.C.R.L./Avocats
- 5.8.4 embauche de sauveteurs à la plage Haldimand - Été 2023
- 5.8.5 attribution à l'interne d'un poste annuel d'opérateur-contrôleur-journalier
- 5.8.6 attribution à l'interne d'un poste annuel de préposé d'aréna-journalier

5.9 Projets majeurs

6. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

7. AVIS DE MOTION

- 7.1 amendant le règlement 1090-12 concernant la circulation et le stationnement en modifiant l'annexe O
- 7.2 AVIS DE MOTION 1170-12-07
- 7.3 AVIS DE MOTION 1156-11-63

8. RAPPORT DES COMITÉS

9. AFFAIRES NOUVELLES

10. QUESTIONS DU PUBLIC

- questions doivent obligatoirement porter sur les matières indiquées à l'ordre du jour de la séance;
- durée maximale: 10 minutes;
- chaque intervenant doit s'identifier;
- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

11. FERMETURE DE LA SÉANCE

RES 23-04-025

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël

ET résolu à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour décrit ci-dessus soit adopté.

À 19h30, la première période de questions est ouverte.

Aucune question n'étant posée, la séance se poursuit.

RES 23-04-026

**DEMANDE DE PRIX –
FOURNITURE D'UN ROBINAIR 34288NI**

CONSIDÉRANT QUE plusieurs de nos véhicules municipaux sont équipés d'un climatiseur;

CONSIDÉRANT la demande de prix pour la fourniture d'un Robinair 34288ni (équipement à récupération de fréon) faite auprès de 4 fournisseurs soit :

- Gaspésie Pièces d'Autos 2016 Inc.;
- Égide Dupuis et Fils Inc.;
- NAPA Pièces d'Auto Gaspé;
- Phobec industriel Inc.

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu 4 soumissions conformes soit :

- Gaspésie Pièces d'Autos 2016 Inc. au montant de 5 349.99 \$ plus les taxes applicables;
- Égide Dupuis et Fils Inc. au montant de 6 110.01 \$ plus les taxes applicables;
- NAPA Pièces d'Auto Gaspé au montant de 6 175.00 \$ plus les taxes applicables;
- Phobec industriel Inc au montant de 7 083.45 \$ plus les taxes applicables.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Denis,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal octroie le mandat pour la fourniture d'un Robinair 34288ni à Gaspésie Pièces d'Autos 2016 Inc. au prix de 5 349,99 \$ plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1487-22.

RES 23-04-027

**OUVERTURE DE SOUMISSION –
FOURNITURE DE MATÉRIEL DE TÉLÉMÉTRIE**

CONSIDÉRANT QUE nous avons un surpresseur, celui de Wakeham, et un réservoir, celui de Bellevue, dont les systèmes actuels ne sont plus fonctionnels à 100%;

CONSIDÉRANT QU'il y a des risques de bris ou de coupure d'approvisionnement en eau potable;

CONSIDÉRANT QU'une demande de prix pour la fourniture de matériel de télémétrie a été faite auprès de trois (3) fournisseurs soit :

- Les Services Technologiques Duo Inc.;

- Gescan;
- Radwell international Canada.

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu deux (2) soumissions soit :

- Les Services Technologiques Duo Inc. au montant de 24 138 \$ plus les taxes applicables pour le remplacement de pièces pour le réservoir de Bellevue et de 18 114 \$ plus les taxes applicables pour le surpresseur de Wakeham;
- Radwell international Canada au montant de 25 097,15 \$ plus les taxes applicables pour le remplacement de pièces pour le réservoir de Bellevue et de 24 264,77 \$ plus les taxes applicables pour le surpresseur de Wakeham.

CONSIDÉRANT QUE ces soumissions sont conformes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accorde le mandat de fourniture de matériel de télémétrie à Les Services Technologiques Duo Inc. au montant total de 42 252 \$ plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1472-22.

RES 23-04-028

NOMINATION DE 3 MEMBRES ET D'UN SUBSTITUT AU COMITÉ DE DÉMOLITION

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement relatif à la démolition d'immeubles no 1507-23 établissant la constitution et le fonctionnement d'un comité de démolition ainsi que la procédure et les dispositions applicables à la démolition d'immeubles patrimoniaux sur le territoire de la ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 148.0.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le comité doit être formé de 3 membres du conseil municipal désignés par celui-ci et que leur mandat, d'une durée d'un an, est renouvelable;

CONSIDÉRANT QUE les conseillers Jean-Michel Noël, James Keays et Ghislain Smith ont manifesté leur intérêt à agir comme membre de ce comité de démolition;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller Réal Côté a manifesté son intérêt à agir à titre de membre substitut;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Denis,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal nomme, à titre de membres du conseil de démolition, les conseillers Jean-Michel Noël, James Keays et Ghislain Smith, et ce, jusqu'au 17 avril 2024.

QUE le conseil municipal nomme le conseiller Réal Côté à titre de membre substitut du comité de démolition, et ce, jusqu'au 17 avril 2024.

RES 23-04-029

**PROPOSITION DE SERVICES –
PLANTATION POUR LES FLEURS
SECTEURS DU CENTRE-VILLE DE GASPÉ
ET DE RIVIÈRE-AU-RENARD**

CONSIDÉRANT QU'un mandat de plantation de végétaux pour le centre-ville de Gaspé et de Rivière-au-Renard doit être confié à une entreprise;

CONSIDÉRANT QUE ce mandat est très spécifique et est attribué selon une demande de concept de décorations qui touche des infrastructures et lieux municipaux;

CONSIDÉRANT QU'une demande de proposition a été adressée directement à l'entreprise De Jardins en Saisons et que cette dernière a proposé une offre de service pour le centre-ville de Gaspé et de Rivière-au-Renard au montant de 3 586.50 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse du concept, la Direction des loisirs et de la culture accepte l'offre de service De Jardins en Saisons;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte l'offre de service de l'entreprise De Jardins en Saisons pour le mandat de plantation de végétaux dans le centre-ville de Gaspé et de Rivière-au-Renard au montant de 3 586.50 \$ plus les taxes applicables.

QUE la dépenses soit imputée au poste budgétaire 02-701-58-419.

QUE le maire et la greffière soient autorisées à signer les documents requis.

RES 23-04-030

**PROPOSITION DE SERVICES –
DÉCORATIONS POUR LA SAISON ESTIVALE –
GASPÉ ET RIVIÈRE-AU-RENARD**

CONSIDÉRANT QU'un mandat de décorations estivales pour le centre-ville de Gaspé et le centre du village de Rivière-au-Renard doit être confié à une entreprise;

CONSIDÉRANT QUE ce mandat est très spécifique et est attribué selon une demande de concept de décorations qui touche des infrastructures et lieux municipaux;

CONSIDÉRANT QU'une demande de proposition a été adressée directement à l'entreprise De Jardins en Saisons et que cette dernière a proposé une offre de service au montant de 3 780.00 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse du concept, la Direction des loisirs et de la culture accepte l'offre de service;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte l'offre de service de l'entreprise De Jardins en Saisons pour le mandat de décorations estivales pour les secteurs de Gaspé centre-ville et le centre du village de Rivière-au-Renard, et ce, au montant de 3 780.00 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-58-419.

QUE le maire et la greffière soient autorisées à signer les documents requis.

RES 23-04-031

**PAIEMENT DE FACTURE –
TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES À LA RÉVISION
DU MANUEL D'EXPLOITATION DE L'USINE D'ÉPURATION
DES EAUX USÉES DE GASPÉ**

CONSIDÉRANT QUE le mandat de mise à jour du manuel d'exploitation de l'usine d'épuration des eaux usées a été octroyé à NORDIKEAU Inc. par la résolution 22-12-004;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de dessin technique ont dû être ajoutés au mandat afin de refléter la réalité de l'installation;

CONSIDÉRANT QUE la facture de NORDIKEAU Inc. pour la portion des travaux supplémentaires est au montant de 4 042,50 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le paiement du surplus de la facture FA-09515 de NORDIKEAU Inc. au montant de 4 042,50 \$ plus les taxes applicables, pour les travaux supplémentaires convenus avec le représentant de la Ville de Gaspé.

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1427-20.

RES 23-04-032

**ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS DE
L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE GASPÉ
AU 31 DÉCEMBRE 2021**

CONSIDÉRANT QUE le directeur de l'Office municipal d'habitation de Gaspé a transmis, pour adoption, le rapport du vérificateur et le rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE le déficit des ensembles immobiliers pour lesquels la municipalité s'est engagée à participer à 10% s'élève à 2 139 529 \$, entraînant une contribution de 121 227 \$ pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT l'avance versée au budget 2021 de 100 112.59 \$, laissant un montant à payer net de 21 114.41 \$;

CONSIDÉRANT QUE la participation de la municipalité au financement du supplément au loyer pour l'année 2021 s'élève à 32 818 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter le résultat des états financiers 2021 préparé par MNP et de verser les contributions municipales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la municipalité adopte le rapport du vérificateur et les états financiers de l'Office municipal d'habitation de Gaspé pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021, et qu'elle contribue au déficit d'opération 2021 pour un montant net de 121 227 \$ et au financement du supplément au loyer pour une somme de 32 818 \$, pour un total de 154 045 \$.

QUE le financement soit imputée au code budgétaire 02-520-00-963.

RES 23-04-033

**AIDE FINANCIÈRE -
CLUB NAUTIQUE FORILLON INC. DE RIVIÈRE-AU-RENARD**

CONSIDÉRANT QUE le Club Nautique Forillon Inc. est propriétaire du 17, rue de la Langevin;

CONSIDÉRANT QUE la commission municipale a rejeté, en date du 4 mai 2018, la demande de reconnaissance accordée au Club nautique et que la propriété est assujettie à la taxation depuis l'année 2018;

CONSIDÉRANT la résolution 22-08-013 qui accordait une aide financière à l'organisme pour la mise à jour de ses taxes 2020 à 2022 au montant de 37 689.15 \$;

CONSIDÉRANT la demande du Club Nautique Forillon Inc. afin de se faire octroyer une aide financière équivalente à la valeur des taxes municipales dues pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal d'aider l'organisme à rencontrer ses obligations financières et à assurer la viabilité de ses activités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accorde une aide financière de 11 888.76 \$ au Club Nautique Forillon Inc. afin de mettre à jour ses taxes foncières de l'année 2023.

QUE la dépense soit imputée au surplus non affecté.

RES 23-04-034

**OUVERTURE DE SOUMISSIONS -
FOURNITURE D'UN TRACTEUR NEUF**

CONSIDÉRANT les besoins de déneigement, de tonde de gazon et de remorquage des appareils pour le nouveau hangar d'avion à l'aéroport Michel-Pouliot de Gaspé;

CONSIDÉRANT que l'option la plus économique et la plus efficace est l'acquisition d'un tracteur pouvant effectuer l'ensemble de ces travaux ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation fait auprès de trois (3) fournisseurs pour la fourniture d'un tracteur neuf pour l'aéroport Michel-Pouliot de Gaspé, soit :

- M.J. Brière Inc.;
- Unoria Coopérative;
- Groupe JLD-Laguë.

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu trois (3) soumissions, soit :

- M.J. Brière Inc. au montant de 90 947.32 \$ plus les taxes applicables;
- Unoria Coopérative au montant de 99 056.00 \$ plus les taxes applicables;
- Groupe JLD-Laguë au montant de 103 939.00 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission respecte nos critères et est conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal octroie le contrat pour la fourniture d'un tracteur neuf à M.J. Brière inc. au montant de 90 947.32 \$ plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1487-22.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RES 23-04-035

ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS

CONSIDÉRANT les dépenses liées aux activités financières au montant de 126 075.19 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Denis,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil autorise le paiement des dépenses liées aux activités financières non autrement autorisées au montant de 126 075.19 \$.

RES 23-04-036

MODIFICATION À LA RÉOLUTION 23-03-034 – OUVERTURE DE SOUMISSIONS – DÉNEIGEMENT DES VOIES PUBLIQUES ET INFRASTRUCTURES MUNICIPALES 2023-2028 – SECTEUR NORD

CONSIDÉRANT la résolution 23-03-034 accordant le contrat de déneigement des voies publiques et infrastructures municipales 2023-2028 à Jacques Plourde Transport Inc.;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer le premier considérant de la résolution dans un but d'uniformiser le libellé de la résolution avec les termes utilisés dans le devis;

CONSIDÉRANT Qu'une erreur s'est également glissée dans ce premier considérant et qu'on aurait du lire que la compagnie 9001-8839 Québec inc. avait déposé une soumission pour le secteur de l'Anse-à-Valleau à Petit-Cap au lieu du secteur de Rivière-au-Renard à Cap-des-Rosiers;

CONSIDÉRANT QUE le premier considérant devra donc être remplacé par celui-ci:

« CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres publié sur SEAO pour le déneigement des voies publiques et infrastructures municipales 2023-2028, nous avons reçu cinq (5) soumissions pour le secteur nord, soit :

- Jacques Plourde Transport Inc. au montant de 475 000 \$, plus les taxes applicables pour un scénario de 3 ans et au montant de 475 000 \$, plus les taxes applicables pour un scénario de 5 ans pour l'intégralité du secteur Nord;
- 9001-8839 Québec Inc. au montant de 479 600 \$, plus les taxes applicables pour un scénario de 4 ans pour le secteur de l'Anse-à-Valleau à Petit-Cap seulement;
- 9192-8846 Québec Inc. – Transport Renard Inc. au montant de 601 100 \$, plus les taxes applicables pour un scénario de 3 ans pour le secteur de Rivière-au-Renard à Cap-des-Rosiers seulement;
- Les Transports JSC Boulay Inc. au montant de 307 500 \$, plus les taxes applicables pour un scénario de 3 ans et au montant de 312 500 \$, plus les taxes applicables pour un scénario de 5 ans pour le secteur de l'Anse-à-Valleau à Petit-Cap seulement;
- Transport Dupuis et Dupuis au montant de 237 000 \$, plus les taxes applicables pour le secteur de l'Anse-à-Valleau à Petit-Cap seulement pour un scénario de 4 ans;»

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le premier considérant dans la résolution 23-03-034 devra donc être remplacé par celui-ci:

« CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres publié sur SEAO pour le déneigement des voies publiques et infrastructures municipales 2023-2028, nous avons reçu cinq (5) soumissions pour le secteur nord, soit :

- Jacques Plourde Transport Inc. au montant de 475 000 \$, plus les taxes applicables pour un scénario de 3 ans et au montant de 475 000 \$, plus les taxes applicables pour un scénario de 5 ans pour l'intégralité du secteur Nord;
- 9001-8839 Québec Inc. au montant de 479 600 \$, plus les taxes applicables pour un scénario de 4 ans pour le secteur de l'Anse-à-Valleau à Petit-Cap seulement;
- 9192-8846 Québec Inc. – Transport Renard Inc. au montant de 601 100 \$, plus les taxes applicables pour un scénario de 3 ans pour le secteur de Rivière-au-Renard à Cap-des-Rosiers seulement;
- Les Transports JSC Boulay Inc. au montant de 307 500 \$, plus les taxes applicables pour un scénario de 3 ans et au montant de 312 500 \$, plus les taxes applicables pour un scénario de 5 ans pour le secteur de l'Anse-à-Valleau à Petit-Cap seulement;
- Transport Dupuis et Dupuis au montant de 237 000 \$, plus les taxes applicables pour le secteur de l'Anse-à-Valleau à Petit-Cap seulement pour un scénario de 4 ans;»

NOTE

DÉPÔT CERTIFICAT – TENUE DE REGISTRE RÈGLEMENT 1509-23 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT D'UNE SOMME DE 1 574 708 \$ POUR LE REMPLACEMENT ET L'ACQUISITION DE VÉHICULES INCENDIE

La Greffière dépose au Conseil le certificat à la suite de la tenue de registre des 11 et 12 avril 2023 pour le règlement 1509-23 décrétant une dépense et un emprunt d'une somme de 1 574 708 \$ pour le remplacement et l'acquisition de véhicules incendie. Aucune personne ne s'étant enregistrée, le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

RES 23-04-037

COMMISSION MUNICIPALE – NATION MICMAC DE GESPEG

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., c. F-2.1) prévoit la révision périodique de la reconnaissance accordée par la Commission municipale du Québec et ce, à tous les neuf (9) ans pour celles aux fins d'exemption des taxes foncières;

CONSIDÉRANT QUE Nation Micmac de Gespeg a obtenu le 31 janvier 2013 une reconnaissance aux fins de l'exemption de toute taxe foncière pour l'immeuble situé 783, boulevard de Pointe-Navarre à Gaspé;

CONSIDÉRANT QU'avant d'accorder une reconnaissance, la Commission doit consulter la municipalité concernée pour connaître son opinion à l'égard de cette demande de reconnaissance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé se prononce en faveur de l'exemption demandée.

QUE la Commission municipale du Québec soit informée que la Ville de Gaspé ne souhaite pas être présente advenant la tenue d'une audience.

RES 23-04-038

ACQUISITION - LOT 2 734 251, CADASTRE DU QUÉBEC –
RUE SAMUEL

CONSIDÉRANT QUE le lot 2 734 251, cadastre du Québec, propriété de monsieur André Dupuis et de madame Anne Côté fait partie intégrante de la rue Samuel;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de régulariser le tout ;

CONSIDÉRANT l'offre du propriétaire pour régulariser ce dossier pour un montant de 2 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé procède à l'acquisition du lot 2 734 251, cadastre du Québec, propriété de monsieur André Dupuis et de madame Anne Côté pour un montant de 2 000 \$.

QUE le mandat de préparer l'acte requis soit confié à Me Marie-Christine Côté, notaire.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

QUE la dépense pour l'acquisition du terrain soit imputée au règlement 1098-10.

QUE les frais de notaire soient imputés au poste budgétaire 02-140-00-412.

RES 23-04-039

ACCEPTATION D'UN PROJET D'AMENDEMENT
AU RÈGLEMENT 1170-12 ET DATE DE
L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION
(PREMIER PROJET 1170-12-07)

IL est proposé par la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé

ET résolu à l'unanimité,

QUE le projet d'amendement au règlement 1170-12 décrit ci-après soit accepté :

Règlement 1170-12-07:

Règlement amendant le règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme 1170-12 en :

- Modifiant l'article **1.8 TERMINOLOGIE** en ajoutant les définitions « **Établissement d'hébergement touristique général** », « **Établissement de résidence principale** » et « **Résidence principale** » et en modifiant le deuxième point du premier paragraphe de la définition « **Habitation collective** »

- Ajoutant un huitième point à l'article **6.1 NECESSITE DU CERTIFICAT D'AUTORISATION**
- Ajoutant un point h) à l'article **6.2 FORME ET CONTENU DE LA DEMANDE**

QUE l'assemblée de consultation soit tenue à l'hôtel de ville, le 9 mai 2023, à 17h00.

RES 23-04-040

**ACCEPTATION D'UN PROJET D'AMENDEMENT
AU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET DATE DE
L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION
(PREMIER PROJET 1156-11-63)**

IL est proposé par le conseiller James Keays

ET résolu à l'unanimité,

QUE le projet d'amendement au règlement de zonage décrit ci-après soit accepté :

Règlement 1156-11-63:

Règlement amendant le règlement de zonage en :

- Modifiant les usages autorisés dans les zones AF-102, AF-104, AF-105, AF-106, AF-107, AF-110, AF-111, AF-112, AF-114, AF-115, AF-135, AF-137, AF-149-1, AF-155, AF-163-1, AF-170, AF-176, AF-183, AF-186, AF-187, F-138, F-150, F-177, RT-141, RT-156 et RT-160 afin de permettre comme usage spécifiquement permis l'usage Établissement d'hébergement touristique général;
- Ajoutant l'article **11.1.3 ÉTABLISSEMENT DE RÉSIDENCE PRINCIPALE;**
- Ajoutant un deuxième paragraphe à l'article **12.4 ROULOTTE DE VOYAGE;**
- Ajoutant l'article **14.3 ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE GÉNÉRAL;**
- Modifiant l'usage Hôtel, motel et maison de touristes (5830) à l'article **3.2.11 CLASSE HEBERGEMENT D'ENVERGURE (C-10);**
- Modifiant l'usage Hôtel, motel et maison de touristes du point 2) Commerce et service du tableau à l'article **21.4 NOMBRE DE CASES DE STATIONNEMENT;**

QUE l'assemblée de consultation soit tenue à l'hôtel de ville, le 9 mai 2023, à 16h00.

RES 23-04-041

**DEMANDE DE DÉCRET D'AUTORISATION –
MODIFICATION À L'ENTENTE INTERGOUVERNEMENTALE –
ACCORD DE CONTRIBUTION - PATRIMOINE CANADIEN –
FONDS DU CANADA POUR LES ESPACES CULTURELS –
RÉNOVATION DU SYSTÈME DE VENTILATION
DE LA SALLE DE SPECTACLE DE GASPÉ**

CONSIDÉRANT la résolution 22-07-030;

CONSIDÉRANT QUE l'entente a été signée mais qu'il faut la modifier afin de prolonger au 31 décembre 2024 le délai pour effectuer les travaux;

CONSIDÉRANT QU'il est possible que la signature d'une telle entente modificatrice doive faire l'objet d'un décret d'autorisation par le gouvernement du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé demande au gouvernement du Québec d'adopter, s'il y a lieu, un décret l'autorisant à signer l'entente modifiant l'entente intergouvernementale relative à l'accord de contribution pour la rénovation du système de ventilation de la salle de spectacle de Gaspé entre celle-ci et Patrimoine Canadien, et que cette demande soit présentée à la ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation du Québec.

QUE la Ville de Gaspé autorise le maire et la greffière à signer l'entente modificatrice proposée par Patrimoine Canadien.

RES 23-04-042

**MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 23-04-012 -
PAIEMENT DE FACTURES DIVERSES POUR
LA FABRICATION DE BUTS DE SOCCER EXTÉRIEURS**

CONSIDÉRANT la résolution 23-04-012 autorisant le paiement des factures pour la fabrication en régie de buts de soccer extérieurs;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier l'affectation de la dépense;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le deuxième paragraphe de la recommandation de la résolution 23-04-012 soit remplacé par le suivant :

"QUE la dépense soit imputée à 50% à l'aide de la MRC de La Côte-de-Gaspé en vertu du Fonds de soutien aux municipalités - volet 2 et le solde au Fonds de roulement remboursable sur cinq (5) ans."

RES 23-04-043

**MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 22-05-037 –
OUVERTURE DE SOUMISSION –
CONSTRUCTION D'UN CHALET DES SPORTS –
PLACEMENTS WAKEHAM**

CONSIDÉRANT la résolution 22-05-037 octroyant le mandat de construction d'un chalet des sports dans les Placements Wakeham;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier l'affectation de la dépense;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le deuxième paragraphe de la recommandation de la résolution 22-05-037 soit remplacé par le suivant :

"QUE la dépense soit imputée au règlement 1479-22."

RES 23-04-044

LICENCE D'UTILISATION D'UNE OEUVRE –
REZOLUTION PRODUCTIONS INC.

CONSIDÉRANT la nouvelle série documentaire "Lands Enchanted" pour APTN (Aboriginal Peoples Television Network) produite par Rezolution Pictures;

CONSIDÉRANT QUE la série explore des lieux qui stimulent l'imagination, transcendent le temps et l'espace et ont leur propre histoire;

CONSIDÉRANT QUE la production aimerait utiliser dans un des épisodes où il revisite un peu l'histoire de la Gaspésie quelques extraits de "A Tale of Time and Tides / Conte de Vents et Marées" présenté sur le site de Berceau du Canada;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé détient les droits en tant que commissaires de l'oeuvre;

CONSIDÉRANT QUE la production créditerait la Ville de Gaspé en tant que collaborateurs;

CONSIDÉRANT le formulaire "Licence d'utilisation d'une oeuvre" soumis pour signature;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise Rezolution Productions inc. à utiliser dans un des épisodes où il revisite un peu l'histoire de la Gaspésie quelques extraits de "A Tale of Time and Tides/Conte de Vents et Marées".

QUE le directeur général adjoint soit autorisé à signer ledit formulaire.

RES 23-04-045

CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE ENTRE
LE FONDS D'ACTION QUÉBÉCOIS
POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE (FAQDD)
ET LA VILLE DE GASPÉ

CONSIDÉRANT la résolution 22-10-042 autorisant la direction des Loisirs et de la Culture à déposer une demande d'aide financière dans le programme Destination durable et action concertée (Volet 1) afin d'élaborer un projet avec un comité formé d'organismes du territoire pour améliorer le tourisme tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT la correspondance du 7 février 2023 du Fonds d'action québécois pour le développement durable confirmant une aide financière maximale de 181 080 \$ pour la réalisation du projet "Gaspé, une destination durable quatre saisons" déposé au volet 1 de la mesure de soutien Destination durable et action concertée (DDAC);

CONSIDÉRANT QUE le Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD) est responsable de la gestion de la mesure de soutien Destination durable et action concertée (DDAC);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de déterminer les conditions et modalités d'octroi et de versement d'une subvention à la Ville de Gaspé pour la réalisation d'un projet en vertu de DDAC;

CONSIDÉRANT la convention d'aide financière soumise (Gaspé, une destination durable quatre saisons - N° de dossier DDAC-35);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer la convention d'aide financière (Gaspé, une destination durable quatre saisons - N° de dossier DDAC-35) entre le Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD) et la Ville de Gaspé.

QUE le directeur général ou la greffière soit autorisé à y apporter des modifications mineures, s'il y a lieu.

RES 23-04-046

OFFRE DE SERVICE –
ANALYSE DE SÉCURITÉ
POUR LE PASSAGE À NIVEAU
SUR LA RUE DU QUAI - LIEN ROUTIER

CONSIDÉRANT la résolution 22-02-007 octroyant le mandat de services professionnels pour l'analyse de sécurité pour le passage à niveau de la rue du Quai, suite à un appel d'offres sur invitation, à Aecom Consultants inc.;

CONSIDÉRANT QUE le mandat n'a pas été réalisé à cette époque, n'ayant pas de plan du concept final de la route;

CONSIDÉRANT la mise à jour de l'offre de service pour l'analyse de sécurité pour le passage à niveau sur la rue du Quai soumise par Aecom Consultants inc., le 6 avril 2023 au montant de 30 079.70 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de mandater une firme pour réaliser cette analyse, étant une condition essentielle du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) pour autoriser les travaux sur leur chemin de fer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte l'offre de service du 6 avril 2023 de Aecom Consultants inc. au montant de 30 079.70 \$, plus les taxes applicables pour l'analyse de sécurité pour le passage à niveau sur la rue du Quai.

QUE la dépense soit imputée au règlement 1476-22.

QUE le directeur général adjoint ou le directeur des Projets majeurs soit autorisé à signer les documents requis.

QUE la résolution 22-02-007 soit abrogée.

RES 23-04-047

**AIDE FINANCIÈRE ANNUELLE –
CENTRE COMMUNAUTAIRE GRIFFON**

CONSIDÉRANT la rencontre du 2 septembre 2022 entre les représentants du Centre communautaire Griffon et le conseil municipal de la Ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT la correspondance du 14 septembre 2022, signée par le maire et la conseillère du quartier 3, consistant à une offre financière finale à l'organisme et notamment le versement d'une aide financière annuelle de 3 000 \$;

CONSIDÉRANT la résolution 2023-3 adoptée le 24 mars 2023 par le conseil d'administration du Centre communautaire Griffon acceptant la proposition d'aide financière de la Ville de Gaspé proposée dans la correspondance susdite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accorde une aide financière annuelle de 3 000 \$ pour les années 2022 et 2023.

QUE la dépense soit imputée sur le surplus non affecté.

QUE l'aide financière soit incluse au budget annuel de la Ville de Gaspé à compter de 2024.

RES 23-04-048

**DEMANDE DE RÉVISION DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE
DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES,
ET DE L'HABITATION (MAMH) ET
DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET
DE LA MOBILITÉ DURABLE (MTMD) DU QUÉBEC – APPUI**

CONSIDÉRANT QU'il est fréquent que quelques années s'écoulent entre les activités de demande d'aide financière des municipalités et la réalisation effective des travaux, et ce particulièrement depuis la mise en place du RAEFIE, du RVMR, etc.;

CONSIDÉRANT QUE les lettres d'annonce ou de promesse des programmes d'aide financière du MAMH et MTMD fixent le coût maximal admissible (CMA) de chacun des projets et qu'aucune augmentation du CMA n'est actuellement acceptée par ces différents ministères;

CONSIDÉRANT QUE certains programmes de subvention ne tiennent pas compte adéquatement des besoins et des nouvelles réalités des municipalités, par exemple en ne finançant pas l'augmentation de la capacité hydraulique des conduites;

CONSIDÉRANT QUE, lorsque l'aide financière ministérielle est insuffisante et inadaptée à la réalité d'une municipalité, celle-ci se voit dans l'obligation d'assumer des coûts importants qui sont susceptibles d'engendrer une répercussion directe sur le compte de taxes des citoyens ou de renoncer à son projet malgré les démarches entamées;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité doit assurer l'entretien de ses infrastructures et se conformer à des normes législatives et réglementaires;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité doit aussi tenir compte de la capacité de payer des citoyens et de la saine administration de ses finances;

CONSIDÉRANT QUE la non-réalisation des travaux pour des raisons financières met à risque les infrastructures actuelles qui sont désuètes et vieillissantes dans plusieurs municipalités;

CONSIDÉRANT QUE d'autres programmes du MAMH, soient le programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) et le programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI) détermine le CMA sur la base des coûts réels;

CONSIDÉRANT QUE, lors de l'octroi de contrat, les municipalités assurent la création et le maintien d'emploi augmentant ainsi la vitalité économique de leurs régions et qu'une aide financière mieux adaptée à la réalité des municipalités favoriserait l'octroi de contrat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal de la Ville de Gaspé propose et appui :

- 1- De demander au MAMH et au MTMD de procéder à la révision des programmes d'aide financière pouvant subventionner les projets des municipalités afin que ces derniers tiennent compte des coûts réels des projets déterminés lors de l'ouverture des soumissions, soit de la même façon que le PRACIM ou le PRAFI;
- 2- De demander au MAMH et au MTMD que les programmes reconnaissent les besoins actuels des municipalités, ainsi que le devoir de se conformer aux normes, en autorisant l'augmentation de la capacité hydraulique des conduites et l'ajout de réseaux, le cas échéant;
- 3- De demander au MAMH et au MTMD de proposer de nouveaux programmes, et ce rapidement, proposant des critères et des investissements tenant compte des besoins des municipalités;
- 4- De demander au MAMH et au MTMD d'augmenter le pourcentage d'aide financière des différents programmes afin que ces derniers considèrent la capacité de payer des citoyens.
- 5- De transmettre la présente résolution :
 - À Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec
 - À M. Régnald Méthot, directeur régional par intérim de la Gaspésie et des îles-de-la-Madeleine au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec;
 - À Mme Geneviève Guilbault, ministre des Transports et de la Mobilité durable du Québec;

- À M. Roger Gagnon, directeur régional par intérim du ministère ministre des Transports et de la Mobilité durable du Québec;
- À Mme Maité Blanchette Vézina, ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent et de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;
- À M. Stéphane Ste-Croix, député de Gaspé;
- À l'Union des municipalités du Québec;
- À la Fédération québécoise des municipalités du Québec.

RES 23-04-049

**REMPLACEMENT TEMPORAIRE
COMME CHEF DE CASERNE À DOUGLASTOWN**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Richard Matte est dans l'incapacité d'effectuer sa responsabilité de chef de caserne depuis le 21 mars 2023;

CONSIDÉRANT QUE le directeur intérimaire du Service de protection contre les incendies recommande de nommer messieurs Mitchell Legresley et Peter Patterson pour effectuer le remplacement en débutant par Mitchell Legresley pour deux semaines chacun en alternance jusqu'au retour de Richard Matte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise la direction des services administratifs à enlever le nombre d'heures hebdomadaires versées pour la responsabilité de chef de caserne à monsieur Richard Matte, et ce rétroactivement au 21 mars 2023 jusqu'à son retour.

QUE le conseil municipal autorise la direction des services administratifs à verser le nombre d'heures hebdomadaires versées pour la responsabilité de chef de caserne à messieurs Mitchell Legresley et Peter Patterson, et ce, à compter du 21 mars 2023 en alternance de deux semaines chacun en débutant par Mitchell Legresley, et ce, pour la durée de l'absence temporaire de Richard Matte.

QUE la dépense salariale soit imputée au code budgétaire 02-220-00-141.

RES 23-04-050

EMBAUCHE DE POMPIERS À TEMPS PARTIEL

CONSIDÉRANT la politique d'embauche des pompiers adoptée par la résolution 12-05-18;

CONSIDÉRANT le manque de pompiers à temps partiel pour les casernes de Gaspé, Rivière-au-Renard et Douglastown;

CONSIDÉRANT QUE le directeur intérimaire du Service de protection contre les incendies recommande les candidatures de ces trois nouveaux pompiers à temps partiel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal nomme, au sein de l'équipe des pompiers à temps partiel du Service de protection contre les incendies pour la caserne de Gaspé monsieur Danick Gauthier.

QUE le conseil municipal nomme, au sein de l'équipe des pompiers à temps partiel du Service de protection contre les incendies pour la caserne de Douglastown madame Sonia Kenny.

QUE le conseil municipal nomme, au sein de l'équipe des pompiers à temps partiel du Service de protection contre les incendies pour la caserne de Rivière-au-Renard monsieur Jacques Allard.

RES 23-04-051

**HONORAIRES PROFESSIONNELS
CAIN LAMARRE S.E.N.C.R.L./AVOCATS**

CONSIDÉRANT le mandat accordé à Cain Lamarre S.E.N.C.L./Avocats relativement au dossier du Tribunal administratif du travail numéro 1271504 01B2204 et la facture numéro 40-0000056504 reçue le 11 avril 2023 d'un montant de 23 758.84 \$ plus les taxes applicables pour des services professionnels rendus entre la période du 3 mars 2023 au 23 mars 2023 en préparation d'une parution au Tribunal administratif du travail le 15 mars ainsi que l'analyse de documents nécessaires pour les discussions entre les parties dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture numéro 40-0000056504 pour les services professionnels rendus entre la période du 3 mars 2023 au 23 mars 2023 au montant de 23 758.84 \$ plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au code budgétaire portant le numéro 02-140-00-412.

RES 23-04-052

**EMBAUCHE DE SAUVETEURS
À LA PLAGE HALDIMAND –
ÉTÉ 2023**

CONSIDÉRANT QUE la politique d'embauche des étudiants et le processus de sélection pour les postes de sauveteurs à la plage Haldimand pour l'été 2023 a eu lieu de janvier à mars 2023;

CONSIDÉRANT QUE cinq des dix sauveteurs ayant travaillé l'an passé sont disponibles pour travailler cette année et qu'ils sont toujours étudiants;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu de nouvelles candidatures et que nous avons fait des entretiens pour combler trois postes vacants;

CONSIDÉRANT QUE l'opération de la plage devrait débuter le 23 juin 2023 et se terminer le 13 août 2023 et que les sauveteurs débuteront le 19 juin afin de préparer la plage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise l'embauche des personnes suivantes pour travailler à l'été 2023 à la plage Haldimand:

- Justine Boudreault, sauveteuse
- Alexandra Boulay, sauveteuse
- Aurely Gratton, sauveteuse
- Jasmine Gratton, sauveteuse
- Mercedes Gratton, sauveteuse
- Iara Lacasse, sauveteuse
- Coralie Thibault, sauveteuse

QUE le nombre d'heures varie entre les différents sauveteurs-étudiants selon leurs disponibilités et l'entente entre le Pavillon des sports et la Ville.

QUE les salaires horaires versés soient ceux prévus à la politique d'embauche du personnel étudiant et selon la formation des différentes personnes salariées.

QUE la dépense salariale soit imputée au code budgétaire 02-701-40-141.

RES 23-04-053

ATTRIBUTION À L'INTERNE D'UN POSTE ANNUEL D'OPÉRATEUR-CONTRÔLEUR-JOURNALIER

CONSIDÉRANT le processus d'affichage interne (convention CSN) réalisé dans le but de combler ce poste vacant en octobre 2022 et étant donné que la personne salariée était absente du travail et qu'elle est revenue seulement en mars 2023;

CONSIDÉRANT QUE onze personnes salariées syndiquées ont postulé sur ce poste et que la première personne ayant la date d'embauche la plus ancienne a refusé le poste mais que la deuxième personne ayant la date d'embauche la plus ancienne a accepté le poste et qu'elle répond aux exigences du poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Denis,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal procède à l'attribution du poste annuel d'opérateur-contrôleur-journalier à monsieur Marc Dubé, et ce, rétroactivement au 1^{er} mars 2023.

QUE la période d'adaptation soit de 21 jours travaillés et que celle-ci s'est terminée le 12 avril 2023 et qu'elle était concluante.

QUE les conditions salariales soient la classe 6 et à l'échelon où la personne salariée est rendue de l'échelle salariale des cols bleus de la convention collective en vigueur.

QUE la dépense soit imputée au code budgétaire 02-452-20-141.

RES 23-04-054

ATTRIBUTION À L'INTERNE D'UN POSTE ANNUEL DE PRÉPOSÉ D'ARÉNA-JOURNALIER

CONSIDÉRANT le processus d'affichage interne (convention CSN) réalisé dans le but de combler ce poste vacant;

CONSIDÉRANT QU'une personne salariée a postulé sur ce poste et qu'elle répond aux exigences du poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël,
ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal procède à l'attribution du poste annuel de préposé d'aréna-journalier à monsieur Michel Bernier, et ce, en date du 17 avril 2023.

QUE la période d'adaptation ne s'applique pas puisque la personne salariée est déjà sur un poste similaire.

QUE les conditions salariales soient la classe 3 et 2 selon le poste occupé et à l'échelon où la personne salariée est rendue de l'échelle salariale des cols bleus de la convention collective en vigueur.

QUE la dépense salariale soit imputée aux codes budgétaires 02-701-31-141 (58%) et 02-701-58-141 (42%).

RES 23-04-055

AVIS DE MOTION ET
DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT
AMENDANT LE RÈGLEMENT 1090-12
CONCERNANT LA CIRCULATION
ET LE STATIONNEMENT
EN MODIFIANT L'ANNEXE O

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la greffière, présente le projet de règlement amendant le règlement 1090-12 concernant la circulation et le stationnement en modifiant l'annexe O et fait mention de l'objet du règlement et de sa portée;

L'objet de ce règlement est de modifier l'annexe O qui énumère les voies de circulation à sens unique afin d'ajouter une partie de la rue Morin soit la section comprise entre la rue Jacques-Cartier et le stationnement du Pavillon des Sports Marcel-Bujold du Cégep de la Gaspésie et des Îles et de modifier la direction du sens unique du bouclage entre les rues Chrétien et Lejeune.

Suivant cette présentation, le conseiller James Keays donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption à une séance subséquente de ce conseil, un règlement amendant le règlement 1090-12 concernant la circulation et le stationnement en modifiant l'annexe O et procède également à son dépôt en séance tenante.

Le texte de ce règlement est remis à chacun des membres du conseil présent à cette séance et le projet de règlement est immédiatement mis à la disposition du public conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

RES 23-04-056

AVIS DE MOTION
1170-12-07

Le conseiller Ghislain Smith donne avis qu'il sera présenté à une prochaine séance de ce conseil, un règlement amendant le règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme 1170-12 en modifiant l'article **1.8 TERMINOLOGIE** en ajoutant les définitions « **Établissement d'hébergement touristique général** », « **Établissement de résidence principale** » et « **Résidence**

principale » et en modifiant le deuxième point du premier paragraphe de la définition « **Habitation collective** », en ajoutant un huitième point à l'article **6.1 NECESSITE DU CERTIFICAT D'AUTORISATION** et en ajoutant un point h) à l'article **6.2 FORME ET CONTENU DE LA DEMANDE**.

Le texte de ce règlement est remis à chacun des membres du conseil présents à cette séance conformément aux exigences de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

RES 23-04-057

AVIS DE MOTION
1156-11-63

La conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé donne avis qu'il sera présenté à une prochaine séance de ce conseil, un règlement amendant le règlement de zonage 1156-11 en

- modifiant les usages autorisés dans les zones AF-102, AF-104, AF-105, AF-106, AF-107, AF-110, AF-111, AF-112, AF-114, AF-115, AF-135, AF-137, AF-149-1, AF-155, AF-163-1, AF-170, AF-176, AF-183, AF-186, AF-187, F-138, F-150, F-177, RT-141, RT-156 et RT-160 afin de permettre comme usage spécifiquement permis l'usage Établissement d'hébergement touristique général;
- ajoutant l'article **11.1.3 ÉTABLISSEMENT DE RÉSIDENCE PRINCIPALE**;
- ajoutant un deuxième paragraphe à l'article **12.4 ROULOTTE DE VOYAGE**;
- ajoutant l'article **14.3 ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE GÉNÉRAL**;
- modifiant l'usage Hôtel, motel et maison de touristes (5830) à l'article **3.2.11 CLASSE HEBERGEMENT D'ENVERGURE (C-10)**;
- modifiant l'usage Hôtel, motel et maison de touristes du point 2) Commerce et service du tableau à l'article **21.4 NOMBRE DE CASES DE STATIONNEMENT**;

Ce règlement a notamment pour objet de prohiber l'usage Établissement d'hébergement touristique général (location à court terme soit moins de 31 jours) dans toutes les zones à l'exception des zones énumérées précédemment. Ainsi, cet usage ne sera pas autorisé dans les zones :

- ayant une route ou un chemin municipalisé;
- localisées dans un périmètre urbain;
- en périphérie du Parc National Forillon

Le règlement n'aura pas pour effet d'interdire la location à court terme des résidences principales.

Cet avis de motion est donné conformément à l'article 114 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et provoque conséquemment le gel de l'émission de tous permis ou certificats pour l'usage Établissement d'hébergement touristique général, et ce, sur l'ensemble des zones du plan de zonage en vigueur sauf dans les zones AF-102, AF-104, AF-105, AF-106, AF-107, AF-110, AF-111, AF-112, AF-114,

AF-115, AF-135, AF-137, AF-149-1, AF-155, AF-163-1, AF-170, AF-176, AF-183, AF-186, AF-187, F-138, F-150, F-177, RT-141, RT-156 et RT-160.

Le texte de ce règlement est remis à chacun des membres du conseil présents à cette séance conformément aux exigences de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

À 19 h 41, la deuxième période de questions est ouverte.

Aucune question n'étant posée, la séance se poursuit.

RES 23-04-058

FERMETURE DE LA SÉANCE

À 19 h 41 aucune question n'étant posée, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la séance soit fermée.

Daniel Côté, maire

Isabelle Vézina, greffière